

N/REF : 9/05/2025 14H26 C:005169 I:07586

SOHIER MARIE-THERESE

V/Appel du Vendredi 09/05/2025 a 14H26

**4 RESIDENCE DU MANOIR
22100 TADEN**

IMMEUBLE : 4 MANOIR
4 RESIDENCE DU MANOIR
22100 TADEN

Rennes, le 19 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 4 - MME SOHIER MARIE-THERESE 02 96 85 38 70

MOTIF : VIDANGE FOSSE 3M3 OU 4M3

Donneur d'ordre : Mme MT SOHIER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

INTERVENTION DU 12/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
PAS DE FOSSE, LA MAISON EST AU TOUT A L'ÉGOUT
CONTROLE BON ECOULEMENT
OBSERVATION : LE RESEAU N'EST PAS BOUCHÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 12/05/25 a 13H38 Mme MT SOHIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique
Vérification du bon écoulement du réseau.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage
de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Déplacement		2	36,37
				36,37
		TOTAL H.T.		36,37
		T.V.A. a 10,00%		3,63
		TOTAL T.T.C.En EURO		40,00

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.